

PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE

VERSION 26.3.0 - 25 MARS 2026

TABLE DES MATIÈRES

1 INTRODUCTION 2
2 CYCLES DE L'ÉQUIPE NATIONALE 3
3 ADMISSIBILITÉ 3
3.1 Admissibilité des athlètes 3
3.2 Admissibilité des entraîneurs 4
4 TAILLE DE L'ÉQUIPE NATIONALE 4
4.1 ÉQUIPE NATIONALE SENIOR 4
4.2 ÉQUIPE NATIONALE JUNIOR 4
5 PROCESSUS DE L'ÉQUIPE NATIONALE SENIOR 4
5.1 CRITÈRES POUR L'ÉQUIPE NATIONALE SENIOR 5
6 PROCESSUS DE L'ÉQUIPE NATIONALE JUNIOR 7
6.1 CRITÈRES POUR L'ÉQUIPE NATIONALE JUNIOR 7
7 ESPOIRS JUNIOR ET SENIOR 8
8 CONFIRMATION DU STATUT 9
9 APPELS 9
10 CHANGEMENT DE STATUT 10
11 ANNONCE DE L'ÉQUIPE NATIONALE 10
12 FORMULAIRE D'ENGAGEMENT 11
13 CHRONOLOGIE DES DOCUMENTS 11

1 INTRODUCTION

Ce document définit l'admissibilité, les normes, le processus de sélection et la gouvernance pour l'équipe nationale masculine de gymnastique artistique (GAM). L'équipe nationale représente le plus haut niveau d'identification et de reconnaissance des athlètes au sein du programme de gymnastique et sert de principal mécanisme par lequel Gymnastics Canada (GymCan) identifie, prépare et sélectionne les athlètes et entraîneurs pour la représentation internationale.

L'adhésion à l'équipe nationale reflète la capacité et le potentiel démontrés par un athlète à contribuer au succès du Canada lors de grandes compétitions internationales, notamment les Jeux panaméricains, les Jeux du Commonwealth, les Championnats du monde, les Jeux olympiques et d'autres événements sanctionnés par World Gymnastics.

L'équipe nationale fonctionne comme le bassin de sélection défini à partir duquel les athlètes peuvent être considérés pour :

- Des compétitions internationales;
- Des camps d'entraînement nationaux et internationaux;
- Des initiatives ciblées de développement des athlètes et de surveillance de la performance; et
- Une nomination au Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada (PAA), le cas échéant.

La sélection de l'équipe nationale est basée sur des résultats objectifs de compétition dans le cycle de sélection défini, appliqués conformément à l'ordre de priorité décrit dans ce document. Lorsque la discrétion est requise, elle sera exercée conformément aux objectifs de haute performance de GymCan et appuyée par des preuves de performance documentées.

Le statut d'équipe nationale donne accès à une supervision technique centralisée, un soutien intégré en sciences du sport et en services médicaux, ainsi qu'à une planification coordonnée alignée sur les objectifs de haute performance de GymCan.

La sélection dans l'équipe nationale ne garantit pas la sélection pour une compétition spécifique, mais établit l'admissibilité à la considération selon les critères de sélection spécifiques à l'événement.

Les athlètes et entraîneurs nommés dans l'équipe nationale doivent :

- S'engager envers les objectifs et les normes du programme de l'équipe nationale;
- Respecter toutes les exigences de GymCan, World Gymnastics, Sport Canada, CGC, COC et Sport sécuritaire;
- Maintenir des niveaux de performance et des environnements de formation conformes aux normes de sélection; et
- Se comporter de manière digne d'une représentation du Canada sur la scène internationale.

Le statut d'équipe nationale est conditionnel et basé sur la performance. Les athlètes et entraîneurs doivent continuer à respecter les normes de performance, l'admissibilité, la conduite et les attentes de l'environnement d'entraînement tout au long du cycle. Le statut peut être examiné à tout moment.

L'adhésion à l'équipe nationale est révisée et mise à jour lors d'Élite Canada et des Championnats canadiens, et peut être accordée, modifiée ou retirée conformément au processus de sélection de l'équipe nationale et aux politiques applicables.

Toutes les décisions seront prises conformément aux politiques de conflit d'intérêts et de gouvernance de GymCan.

La reconnaissance de l'équipe nationale est conditionnelle à la signature de l'Accord ÉN, au respect des exigences de surveillance et au respect des politiques de GymCan et de World Gymnastics.

2 CYCLES DE L'ÉQUIPE NATIONALE

Il y a deux cycles d'équipes nationales par année :

- Cycle 1 : Élite Canada → Championnats canadiens.
- Cycle 2 : Championnats canadiens → Élite Canada.

Seuls les athlètes titulaires d'une carte PAA de Sport Canada sont automatiquement conservés dans les deux cycles. Tous les autres athlètes doivent se requalifier.

3 ADMISSIBILITÉ

3.1 ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES

1. Être citoyens canadiens ou ont le statut de résident permanent
2. Être admissibles à concourir à l'international au nom du Canada (licence de World Gymnastics);
3. Avoir lu, compris et accepté le processus de sélection décrit dans ce critère, et avoir soumis le formulaire d'engagement au plus tard à la date limite (annexe 1);
4. Être disponibles et engagés à participer au programme de l'équipe nationale;
5. Avoir participé à Élite Canada et aux Championnats canadiens dans les catégories juniors ou seniors, sauf maladie ou blessure, auquel cas un certificat médical est requis;
6. Avoir soumis leur plan d'entraînement annuel et maintiennent un suivi régulier de leur programme individuel (au moins tous les trois mois); et
7. Respecter toutes les politiques et procédures de GymCan, son code d'éthique et de conduite, et être membre en règle de leur organisation provinciale/territoriale (OPT) et de GymCan.
8. Les athlètes peuvent, de temps à autre, être retirés ou ajoutés à la liste de l'équipe nationale selon le processus indiqué ci-dessous dans ce document.
9. Tout athlète qui prend sa retraite pendant le cycle perdra sa place sur la liste de l'équipe nationale.
10. Un athlète qui choisit de représenter un autre pays n'est plus admissible à faire partie de l'équipe nationale.
11. L'âge de l'athlète est déterminé selon les règlements de World Gymnastics

3.2 ADMISSIBILITÉ DES ENTRAÎNEURS

1. Être âgé de 18 ans ou plus et détenir un passeport valide.
2. Certification PNCE niveau 3 GAM ou détient une exemption écrite GymCan.
3. L'entraîneur personnel d'un athlète ÉN.
4. A respecté toutes les exigences de dépistage et de sécurité sportive.
5. En règle avec son organisation provinciale/territoriale (OPT) et GymCan.
6. Soumettre le formulaire d'engagement de l'équipe nationale (annexe 1).
7. Respecter les politiques de GymCan, World Gymnastics, COC et Sport sécuritaire.

4 TAILLE DE L'ÉQUIPE NATIONALE

4.1 ÉQUIPE NATIONALE SENIOR

Jusqu'à 15 athlètes seront sélectionnés dans l'équipe nationale senior parmi les catégories d'âge combinées Senior 19-20 ans et Senior 21 ans et plus.

4.2 ÉQUIPE NATIONALE JUNIOR

Jusqu'à 15 athlètes seront sélectionnés pour l'équipe nationale junior parmi les catégories combinées Junior 15-16 et Junior 17-18 ans, réparties comme suit :

- Jusqu' à 8 athlètes dans la catégorie junior 17-18 ans.
- Jusqu'à 7 athlètes dans la catégorie Junior 15-16 ans.

5 PROCESSUS DE L'ÉQUIPE NATIONALE SENIOR

1. Le Groupe de travail de sélection (GTS) appliquera les critères décrits dans la section 5.1.
2. Les nominations seront faites strictement selon la priorité, passant séquentiellement de la priorité 1 à la priorité 6 jusqu'à ce que le quota maximal de l'équipe nationale soit Atteindre ou qu'il ne reste plus d'athlètes éligibles.
3. Le nombre total d'athlètes sélectionnés peut être inférieur au quota maximal si, en comparant les résultats avec les priorités, les normes requises n'ont pas été Atteindrees.

5.1 CRITÈRES POUR L'ÉQUIPE NATIONALE SENIOR

Les nominations à l'équipe nationale senior seront attribuées selon l'ordre de priorité suivant :

5.1.1 PRIORITÉ 1 :

Athlètes brevetés du PAA de Sport Canada.

5.1.2 PRIORITÉ 2 :

Athlètes qui démontrent la capacité de contribuer au succès lors des Championnats du monde et lors des Jeux olympiques, que ce soit en tant qu'équipe ou individuellement, en réalisant l'un ou plusieurs des éléments suivants lors d'une compétition admissible indiquée dans le tableau ci-dessous :

1. Résultat parmi les 10 premiers à un appareil individuel aux Championnats du monde.
2. Obtention d'une médaille lors d'une Coupe du monde *d'appareils*.
3. Score contribuant significativement à un total d'équipe en ayant un score retenu dans un format d'équipe 5-4-3 qui ajoute 0,5 point supplémentaire, ou plus, au total projeté de l'équipe.

Compétitions admissibles Priorité 2
1. Championnats du monde 2025
2. Élite Canada 2026
3. DTB Pokal 2026
4. Coupes du monde d'appareils 2026 (du 1er janvier jusqu'aux Championnats canadiens)
5. Championnats canadiens 2026

5.1.3 PRIORITÉ 3 :

Total au concours général senior 21+
Si des places de quota subsistent, les athlètes qui atteignent le standard général de l'équipe nationale pour la catégorie d'âge Senior 21+ selon le tableau ci-dessous seront ajoutés à la liste de l'équipe nationale en commençant par le total le plus élevé**.**

Normes du concours général senior	
21+	75.0

5.1.4 PRIORITÉ 4 :

Total au concours général senior 19-20
Si des places de quota subsistent, les athlètes qui atteignent le standard général de l'équipe nationale pour la catégorie d'âge senior 19-20 ans, selon le tableau ci-dessous, seront ajoutés à la liste de l'équipe nationale en commençant par le total le plus élevé**.**

Normes du concours général senior	
19-20	72.5

5.1.5 PRIORITÉ 5 :

Normes par appareil pour les athlètes senior 21 et plus:

1. Si des places de quota subsistent disponibles, les athlètes ayant Atteindre la norme par appareil (voir tableau 1 ci-dessous) seront ajoutés à la liste selon leur total combiné aux cinq (5) appareils, en ordre décroissant.
2. Si des places de quota subsistent disponibles, les athlètes ayant Atteindre la norme par appareil (voir tableau 1 ci-dessous) seront ajoutés à la liste selon leur total combiné aux quatre (4) appareils, en ordre décroissant.
3. Si des places de quota subsistent disponibles, les athlètes ayant Atteindre la norme par appareil (voir tableau 1 ci-dessous) seront ajoutés à la liste selon leur total combiné aux trois (3) appareils, en ordre décroissant.
4. Si des places de quota subsistent disponibles, les athlètes ayant Atteindre la norme par appareil (voir tableau 1 ci-dessous) seront ajoutés à la liste selon leur total combiné aux deux (2) appareils, en ordre décroissant.

Tableau 1

Normes par appareil pour les senior 21 ans et plus 2026							
Groupe d'âge	Sol	Arç	Ann	Saut		BP	BF
				Valeur de départ moyenne	Score moyen des deux sauts		
21+	13.6	14.1	13.9	4.8	13.8	14.1	13.6

5.1.6 PRIORITÉ 6 :

Normes par appareil pour les athlètes senior de 19 à 20 ans :

1. Si des places de quota subsistent disponibles, les athlètes ayant Atteindre la norme par appareil (voir tableau 2 ci-dessous) seront ajoutés à la liste selon leur total combiné aux cinq (5) appareils, en ordre décroissant.
2. Si des places de quota subsistent disponibles, les athlètes ayant Atteindre la norme par appareil (voir tableau 2 ci-dessous) seront ajoutés à la liste selon leur total combiné aux quatre (4) appareils, en ordre décroissant.
3. Si des places de quota subsistent disponibles, les athlètes ayant Atteindre la norme par appareil (voir tableau 2 ci-dessous) seront ajoutés à la liste selon leur total combiné aux trois (3) appareils, en ordre décroissant.
4. Si des places de quota subsistent disponibles, les athlètes ayant Atteindre la norme par appareil (voir tableau 2 ci-dessous) seront ajoutés à la liste selon leur total combiné aux deux (2) appareils, en ordre décroissant.

Tableau 2

Normes par appareil pour les seniors 19 à 20 ans 2026							
Groupe d'âge	Sol	Arç	Ann	Saut		BP	BF
				Valeur de départ moyenne	Score moyen des deux sauts		
19-20	13.1	13.6	13.4	4.4	13.3	13.6	13.1

6 PROCESSUS DE L'ÉQUIPE NATIONALE JUNIOR

La sélection de l'équipe nationale junior se fera exclusivement sur les résultats au concours général, à l'exception de la Priorité 4.

6.1 CRITÈRES POUR L'ÉQUIPE NATIONALE JUNIOR

Les nominations à l'équipe nationale junior seront attribuées dans l'ordre de priorité suivant :

6.1.1 PRIORITÉ 1 :

Athlètes brevetés du PAA de Sport Canada.

6.1.2 PRIORITÉ 2 :

Les athlètes qui atteignent le standard général de l'équipe nationale pour la catégorie d'âge junior 17-18 ans, selon le tableau ci-dessous, seront ajoutés à la liste de l'équipe nationale en commençant par le total le plus élevé.

Normes concours général juniors 2026	
Groupe d'âge	**Complet**
17-18	73.5

6.1.3 PRIORITÉ 3 :

Si des places de quota subsistent, les athlètes qui atteignent la norme de l'équipe nationale pour la catégorie d'âge junior 15-16 ans, selon le tableau ci-dessous, seront ajoutés à la liste de l'équipe nationale en commençant par le total le plus élevé**.**

Normes concours général juniors 2026	
Groupe d'âge	**Complet**
15-16	71.0

6.1.4 PRIORITÉ 4 :

Si des places de quota subsistent, les athlètes juniors 17–18 ans qui n'ont pas Atteindre le standard général de l'équipe nationale junior peuvent être considérés sur la base des résultats par appareil, à condition d'avoir Atteindre le standard d'appareil senior 19–20 du tableau ci-dessous.

Note : Le score de l'appareil doit être obtenu lors de la compétition de sélection en cours - Élite Canada ou Championnats canadiens.

Normes par appareil juniors 2026							
Groupe d'âge	**Sol**	**Arç**	**Ann**	**Saut**		**BP**	**BF**
				Valeur de départ moyenne	**Score moyen des deux sauts**		
19-20	13.1	13.6	13.4	4.4	13.3	13.6	13.1

7 ESPOIRS JUNIOR ET SENIOR

Les athlètes qui atteignent la norme d'équipe nationale ou norme par d'appareil applicable pour leur catégorie et groupe d'âge, mais qui ne sont pas sélectionnés dans l'équipe nationale, peuvent être inscrits à la liste des espoirs pour le cycle actuel de l'équipe nationale.

La désignation d'Espoir vise à soutenir le développement des athlètes en donnant accès à des opportunités de financement provincial/territorial et en participant aux camps d'entraînement de l'équipe nationale, dans le but de progresser vers l'obtention du statut d'équipe nationale lors de l'événement de sélection de l'équipe nationale qui suit.

7.1.1 ADMISSIBILITÉ

Espoirs senior :
Pour être admissible, l'athlète doit :

1. Atteindre la norme d'équipement de leur groupe d'âge lors d'Élite Canada ou Championnats canadiens à selon Si des places de quota subsistent disponibles, les athlètes ayant Atteindre la norme par appareil (voir tableau 1 ci-dessous) seront ajoutés à la liste selon leur total combiné aux deux (2) appareils, en ordre décroissant.
2. Tableau 1 dans Section 5.1.5 et Si des places de quota subsistent disponibles, les athlètes ayant Atteindre la norme par appareil (voir tableau 2 ci-dessous) seront ajoutés à la liste selon leur total combiné aux cinq (5) appareils, en ordre décroissant.

5. Si des places de quota subsistent disponibles, les athlètes ayant Atteindre la norme par appareil (voir tableau 2 ci-dessous) seront ajoutés à la liste selon leur total combiné aux quatre (4) appareils, en ordre décroissant.
6. Si des places de quota subsistent disponibles, les athlètes ayant Atteindre la norme par appareil (voir tableau 2 ci-dessous) seront ajoutés à la liste selon leur total combiné aux trois (3) appareils, en ordre décroissant.
7. Si des places de quota subsistent disponibles, les athlètes ayant Atteindre la norme par appareil (voir tableau 2 ci-dessous) seront ajoutés à la liste selon leur total combiné aux deux (2) appareils, en ordre décroissant.
3. Tableau 2 dans Section 5.1.6
4. Répondre à toutes les exigences d'admissibilité pour l'équipe nationale décrites dans la section 3.1

Espoirs junior :
Pour être admissible, l'athlète doit :
1. Répondre à toutes les exigences d'admissibilité pour l'équipe nationale décrites dans la section 3.1
2. Atteindre le niveau d'espoir respectif de leur groupe d'âge aux Élite Canada ou Championnats Canadiens selon le tableau ci-dessous :

Normes espoirs junior 2026	
Groupe d'âge	**Complet**
15-16	68.5
17-18	71.0

Note : Seuls les scores finaux officiels obtenus lors de l'événement de sélection du cycle en cours (Élite Canada ou Championnats canadiens) seront considérés selon les critères expressément identifiés ci-dessus.

8 CONFIRMATION DU STATUT

Le statut d'équipe nationale, tant pour l'athlète que pour l'entraîneur, sera conditionnel à :
1. Signature des accords d'équipe nationale soumis à GymCan; et

2. Conformité complète au programme One Badge.

9 APPELS

En cas de désaccord, l'athlète ou l'entraîneur peut déposer un appel selon la politique d'appel de GymCan.

10 CHANGEMENT DE STATUT

Le statut d'équipe nationale peut être retiré, suspendu, mis en attente ou l'athlète placé en probation par le GTS à tout moment si l'athlète :

1. N'est plus admissible ou ne détient plus de brevet;
2. Ne maintient plus le niveau de performance ni ne s'entraîne dans un environnement qui justifiait une sélection dans l'équipe nationale;
3. N'est plus membre en règle de son organisation provinciale/territoriale (OPT) ou de GymCan; et/ou
4. Ne respecte pas :
    - Le code d'éthique et de conduite, les politiques et procédures, les règlements et/ou directives de GymCan;
    - Les politiques World Gymnastics, GymCan, COC et/ou Sport Intégrité Canada.

11 ANNONCE DE L'ÉQUIPE NATIONALE

1. L’annonce officielle de l’équipe nationale relève de Gymnastique Canada.
2. Toute communication verbale ou écrite, interne aux athlètes, aux entraîneurs ou aux associations membres, concernant la sélection de l’équipe est considérée comme un « avis non officiel » et ne doit PAS être diffusée au public.
3. L’avis officiel de sélection de l’équipe est réputé émis lorsque Gymnastique Canada publie un « communiqué » officiel annonçant la sélection de l’équipe, ou lorsque Gymnastique Canada collabore avec une organisation multisports (p. ex. : Comité olympique canadien, Jeux du Commonwealth Canada, U Sports) pour annoncer officiellement une équipe.

12 FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

Les formulaires d'engagement des athlètes et des entraîneurs doivent être soumis au plus tard à 11 h 59 (heure locale), le jour de l'entraînement officiel sur podium de l'événement de sélection de l'équipe nationale concerné (Élite Canada ou Championnats canadiens).

En signant le formulaire d'engagement, l'athlète reconnaît avoir lu, compris et accepté toutes les conditions énoncées dans le présent document de critères de sélection.

Scannez le code QR ci-dessus ou suivez ce lien vers le formulaire d'engagement en ligne

13 CHRONOLOGIE DES DOCUMENTS

Version	Date	Changement(s)
Final 26.3.0	25 mars 2026	- Mise à jour du nouveau guide de style - Ajout de priorités au processus de sélection. - Introduction des Espoir juniors